

DEVENIR PROPRIETAIRE D'UN LOGEMENT HLM

Vous souhaitez acheter un logement Antin Résidences ?

Si vous êtes locataires Antin Résidences, vous bénéficierez de prix attractifs avec des conditions préférentielles et des garanties pour sécuriser votre achat tout au long du processus d'acquisition.

Qui peut acheter ?

- > Les locataires en place, leurs ascendants ou descendants.
- > Pour les logements libres d'occupation, prioritairement les autres locataires d'Antin Résidences du département ou de la Région.
- > Après un délai réglementaire de commercialisation de deux mois, les personnes extérieures au parc locatif d'Antin Résidences.

Les locataires Antin Résidences qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas acheter, bénéficient du droit au maintien dans les lieux et conservent donc leur statut de locataires.

Les avantages et les garanties pour les locataires qui achètent

- > Un prix attractif tenant compte d'un abattement basé sur une valeur fixée par France Domaines (service du Ministère des finances).
- > La possibilité de faire acheter le logement par les ascendants ou les descendants aux mêmes conditions tarifaires.
- > Antin Résidences conseille les locataires-acquéreurs dans le montage du dossier financier.
- > La garantie de rachat pendant huit ans en cas d'accident de la vie (décès, chômage supérieur à un an, invalidité, divorce, dissolution d'un pacs) ou de mobilité professionnelle (> 70 km).
- > La garantie de relogement dans un logement social du parc d'Antin Résidences (sous conditions).



CRÉATEUR DE QUALITÉ DE VIE